

Le CUI-CAE passerelle

contrat unique d'insertion- contrat d'accompagnement dans l'emploi passerelle

Objectif

Permettre à des jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle, dans le cadre d'un contrat de travail avec un employeur du secteur non marchand, pour développer ou consolider des compétences transférables par la suite vers le secteur privé.

Public

Jeunes de 16 à moins de 26 ans, non qualifiés ou qualifiés jusqu'à bac plus 3, inscrits ou non à Pôle emploi

Employeurs concernés

Prioritairement les collectivités locales mais également les employeurs associatifs.

Type de contrat

Contrat de travail de droit privé : CDD de 12 mois, éventuellement renouvelable dans la limite de 24 mois. A temps plein ou à temps partiel.

En quoi cela consiste ?

En amont, l'identification d'un poste permettra de développer des compétences utiles pour répondre à des besoins identifiés dans le secteur privé.

Mise en place d'actions de formation et de périodes d'immersion au sein d'entreprises dans des secteurs susceptibles de recruter le jeune à l'issue de son CAE passerelle.

Tout au long du CAE passerelle, l'accompagnement de Pôle emploi ou de la mission locale est centré sur la recherche d'un emploi dans le secteur marchand.



> ACTION

pour l'emploi et la formation

Quels sont les avantages ?

- Pour le jeune

Une opportunité d'acquérir une première expérience professionnelle et des compétences transférables dans le secteur marchand, dans le cadre d'un contrat de travail rémunéré au SMIC.

- Pour l'employeur du CAE passerelle

Une aide mensuelle équivalente à au moins 90 % du salaire au niveau du SMIC et à des exonérations de charges sociales et fiscales.

- Pour les employeurs du secteur marchand

Une possibilité d'accueillir des jeunes qu'ils pourront recruter à l'issue du CAE passerelle sur des périodes d'immersion pendant lesquelles l'employeur du CAE passerelle maintient la rémunération du jeune.

À qui s'adresser ?

Pôle emploi • www.pole-emploi.fr, 39 49 : numéro de téléphone unique disponible pour toute information

Unité territoriales de la DIRECCTE (ex DDTEFP)

Mission locale ou PAIO pour les moins de 26 ans